

Berne, le 17 décembre 1981

13 janvier 1982

Proposition au Conseil fédéral

Accord Suisse-CEE/CECA

Séance des Comités mixtes 1er décembre 1981

Département de l'économie publique. Proposition du 17 décembre 1981 (annexe)

Département de justice et police. Co-rapport du 11 janvier 1982 (adhésion)

Département des finances. Co-rapport du 4 janvier 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

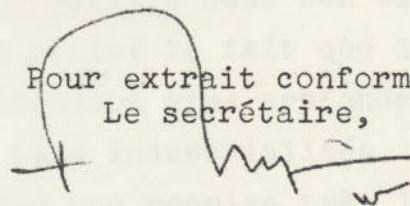
d é c i d e :

Il est pris acte du rapport.

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- | | | |
|----------|--|-------------------|
| - EVD | 11 (GS 5, BWK 2, BAWI 2, Integrationsbüro 2) | pour exécution |
| - EDA | 6 | pour connaissance |
| - EJPD | 7 (GS 3, BJ 2, BAP 2) | pour connaissance |
| - EFD | 9 (GS 7, EZV 2) | " " |
| - EFK | 2 | " " |
| - FinDel | 2 | " " |

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,






EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Distribué

Berne, le 17 décembre 1981

Ne va pas à la presseProposition au Conseil fédéral

Accord Suisse-CEE/CECA
 Séance des Comités mixtes
 1er décembre 1981

Les Comités mixtes (CM) Suisse-CEE/CECA ont tenu le 1er décembre 1981 à Bruxelles leur deuxième réunion ordinaire annuelle sous la présidence de M. Pierre Duchâteau, Directeur à la Direction générale des relations extérieures de la Commission des Communautés européennes, qui dirigeait en même temps la délégation communautaire. M. Pierre Cuénoud, Ambassadeur, Chef de la Mission suisse auprès des CE, était à la tête de la délégation suisse.

1 Comité mixte Suisse-CEE

11 Fonctionnement de l'Accord de libre-échange dans son contexte général

Le chef de la délégation communautaire dans son exposé sur la situation économique a mis en relief le fait que les pays de la Communauté ont subi une récession plus profonde et plus longue que les autres grands pays industrialisés. Les enquêtes de conjoncture laissent prévoir une reprise très lente. L'activité n'a ainsi commencé à s'améliorer, graduellement, que depuis le milieu de l'année. Le produit national brut devrait encore baisser en 1981 pour ensuite augmenter de 2 % en 1982. Le chômage continuera par contre à s'aggraver pendant une grande partie de cette période. La forte dépréciation des monnaies communautaires par rapport au dollar au cours du premier semestre de 1981 et la hausse des taux d'intérêt ont compromis les progrès attendus dans la lutte contre l'inflation et rendu les perspectives de croissance plus incertaines. Les revenus

disponibles des ménages en termes réels ont diminué et la consommation privée a régressé ou stagné dans la plupart des pays. Soucieux de limiter leur déficit budgétaire, les gouvernements n'ont accru leurs dépenses de consommation que très lentement. Les investissements fixes sont en diminution et la formation de stocks s'est affaiblie. Le commerce extérieur a, par contre, en termes réels, influencé de manière positive le produit intérieur brut de la Communauté. En effet, les exportations se sont fortement accrues depuis la baisse du second trimestre de 1980, en même temps que les importations ont été plus faibles.

Les perspectives aussi bien en ce qui concerne la production que la consommation et les investissements n'incitent pas à l'optimisme. L'inflation semble devoir être un peu plus faible en 1981 qu'en 1980 (11,6 % contre 11,9 %), tout en restant à un niveau élevé à la suite de l'évolution des parités monétaires qui ont accru le coût des importations. La faiblesse du marché du travail devrait limiter l'ampleur de l'augmentation des coûts salariaux causée par l'accélération de l'inflation, contribuant ainsi à un certain freinage de la hausse des prix, la ramenant à quelque 10,5 % en 1982. La balance des opérations courantes de la Communauté sous l'effet de l'appréciation du dollar qui d'une part augmente le coût des importations et d'autre part améliore la compétitivité des exportations communautaires devrait enregistrer en 1981 un déficit de 30,1 milliards de dollars, en diminution de 9 milliards par rapport à 1980. Les prévisions pour 1982 tablent par ailleurs sur une nouvelle diminution du déficit courant qui atteindrait 24,8 milliards de dollars.

Le chef de la délégation communautaire a souligné en outre l'importance que la Communauté attache au Système monétaire européen (SME). Le SME a fait ses preuves notamment lors du réalignement du 4 octobre 1981.

Le chef de la délégation suisse, dans sa déclaration générale (annexée à ce rapport), a souligné le caractère incertain et inégal selon les pays de la reprise économique attendue. Il a mis en relief dans cette situation les tentations protectionnistes existantes et la nécessité de les combattre. En ce qui concerne la situation économique suisse, bien que le ralentissement de l'activité se fasse sentir, la conjoncture a pu se maintenir à un niveau élevé, grâce en particulier à l'évolution du commerce extérieur. Le marché du travail ne souffre pas encore de ce ralentissement, mais devrait avoir atteint son sommet. Les perspectives pour 1982 sont maussades à cause de la baisse de la demande intérieure et des incertitudes quant aux possibilités d'exportation.

Le chef de la délégation suisse a encore souligné que la préoccupation essentielle des autorités suisses a été pendant l'année 1981 la lutte contre l'inflation. La politique monétaire est restée restrictive et a visé à un renchérissement et à une diminution de l'offre de liquidité alors que la politique budgétaire de la Confédération et des cantons a eu pour but la réduction des déficits.

Dans le domaine du commerce international, la délégation suisse a réaffirmé l'importance que la Suisse attache à ce que les règles définies au sein de l'OCDE et du GATT soient respectées. De même, elle souhaite que la réunion, au niveau ministériel, des parties contractantes du GATT, prévue pour l'année prochaine, aboutisse à des actions concrètes.

La délégation suisse a également fait part de sa satisfaction de voir qu'une volonté de poursuivre le dialogue avec les pays en développement se soit dégagée de la récente réunion de Cancun. La Suisse est favorable à ce que ce dialogue ait lieu dans des enceintes ouvertes à tous les pays et que le rôle des institutions spécialisées soit reconnu.

Les deux délégations ont souligné l'importance et l'étroitesse des relations commerciales entre la Suisse et la Communauté. La Suisse est le deuxième client et le troisième fournisseur de la Communauté. L'actif commercial que la CE a vis-à-vis de la Suisse n'est pas loin de couvrir son déficit vis-à-vis du Japon.

En réaction à l'intervention suisse, le chef de la délégation communautaire a souligné l'intérêt avec lequel la CE suit les efforts des autorités fédérales dans la lutte contre l'inflation et dans la limitation de la croissance de la masse monétaire. Dans cette perspective, la CE est intéressée à la poursuite des échanges d'informations avec la Suisse dans le domaine monétaire et notamment dans celui de la politique des taux d'intérêt. En ce qui concerne les relations internationales, la délégation communautaire a réaffirmé la disponibilité de la CCE d'informer les pays de l'AELE sur le contenu des réunions internationales restreintes et notamment sur les entretiens prévus pour janvier 1982, entre la CE, les Etats-Unis et le Japon.

Le chef de la délégation de la CEE a par ailleurs fait part de deux sujets qui préoccupent la Communauté. Il a, d'une part, exprimé la déception de la CEE en ce qui concerne la modification de la réglementation suisse sur les gaz d'échappement des véhicules automobiles. La CEE estime en effet que les dispositions du Règlement 15/04 de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies satisfont aux exigences du moment. La CEE espère que les difficultés provoquées par la mise en vigueur des nouvelles prescriptions suisses (augmentation des coûts d'achat et d'entretien des véhicules, consommation accrue de carburant, difficultés d'exécution de la procédure d'homologation) ne conduiront pas, entre autres, à priver le marché suisse des modèles dits de bas de gamme, ce qui pourrait entraîner des distorsions de concurrence.

La Commission des CE regrette, d'autre part, que la Suisse s'engage isolément dans le domaine des redevances pour l'usage

des infrastructures routières. De l'avis de la Commission, de telles actions pourraient conduire à une réflexion quant au problème de la réciprocité.

En ce qui concerne les gaz d'échappement, le chef de la délégation suisse a réaffirmé la volonté du Conseil fédéral de protéger la santé publique et l'environnement. Il a souligné le fait que la nouvelle réglementation n'était ni protectionniste, car il n'y a pas d'industrie automobile en Suisse, ni discriminatoire, car elle ne prévoit aucune exception relative à l'origine des voitures qui y sont soumises. Quant aux projets suisses relatifs aux redevances pour l'usage des infrastructures routières, le chef de la délégation suisse a mis en relief le fait que ces projets se trouvaient au stade des travaux parlementaires et qu'ils devaient ensuite être obligatoirement soumis au vote du peuple et des cantons. Les mesures actuellement à l'étude du Parlement suisse feront l'objet d'un échange de vues lors de la prochaine réunion Suisse-CEE consacrée aux transports.

Les deux délégations se sont félicitées du bon fonctionnement de l'Accord de libre-échange. La délégation suisse a néanmoins soulevé quelques points auxquels elle continue d'attacher une importance particulière:

- Elle a regretté qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans le domaine de la simplification et de l'amélioration des règles d'origine et souhaité que la Communauté puisse déterminer sa position avant la fin de cette année.
- Elle a souligné une nouvelle fois les aspects négatifs découlant de l'exigence de l'apposition de l'indication de l'origine sur certains produits en libre-échange, d'autant plus que ces réglementations sont prises sur une base nationale autonome. Ce procédé complique le travail des exportateurs et des producteurs qui doivent procéder au marquage de chaque produit.
- Elle a réaffirmé les préoccupations suscitées en Suisse par l'introduction par l'Italie d'un dépôt à l'importation. La délégation suisse a souligné le danger de l'effet de

démonstration auprès d'autres pays d'une telle mesure et les répercussions sensibles qu'elle a sur les échanges suisses vers l'Italie. Le chef de la délégation suisse a mis en relief la longueur et l'irrégularité du démantèlement prévu et l'attente de la Suisse à ce que l'abolition complète de cette mesure ait lieu selon le calendrier notifié (28 février 1982).

Par voie écrite, la Suisse a communiqué au Comité mixte son intention de soumettre, à partir du 1er janvier 1982, le coke de pétrole aux prescriptions relatives aux stocks obligatoires. Un élargissement de la liste de l'article 2 du protocole no 5 de l'Accord de libre-échange Suisse-CEE est donc rendue nécessaire.

Le chef de la délégation de la CEE a signalé que la question de la simplification et de l'amélioration des règles d'origine était en discussion au sein du Comité des représentants permanents des Etats membres (COREPER), la Commission des CE ayant fait toutes les propositions nécessaires. Concernant le marquage d'origine, la Communauté songe à une réglementation applicable à l'ensemble de la Communauté. La Commission se prononcera prochainement à ce sujet. Les autorités suisses seront informées sur ces deux points dès que des décisions auront été prises. Quant au dépôt à l'importation italien, la Commission a autorisé, le 23 septembre 1981, l'Italie à maintenir en vigueur ces mesures pour cinq mois, à certaines conditions et suivant certaines modalités. Elle en contrôle l'application et se réserve la faculté d'en modifier les conditions et les modalités.

Les deux délégations ont également exprimé leur satisfaction quant au développement mutuellement fructueux de la coopération Suisse-CEE dans des domaines en dehors de l'Accord de libre-échange. La coopération existante dans le domaine scientifique et technique (COST), qui fête ses dix ans d'activité, et la nouvelle manifestation de cette collaboration dans le domaine de l'aide au développement ont, en particulier, été soulignées. La Suisse participe en effet, par une contribution financière ad hoc, au programme de bourses de

la CE au bénéfice d'étudiants tchadiens forcés, à la suite des événements politiques, de poursuivre leurs études dans d'autres pays africains. La Communauté a exprimé ses remerciements et le souhait de voir cette collaboration se poursuivre.

12 Questions douanières et d'origine

Le Comité mixte a approuvé le rapport de M. Willi Russi, de la Direction générale des douanes, qui a présidé la 19e réunion du Comité douanier (CD). Cette réunion a eu lieu à Bruxelles le 27 novembre 1981 et a été précédée d'une réunion informelle d'experts sur les questions d'origine, à laquelle ont participé les Etats membres de la Communauté et des pays de l'AELE.

Durant cette réunion, le Comité douanier s'est penché sur des points qui, en l'état actuel des travaux, n'ont pas requis de décision du Comité mixte, mais qui ont permis un fructueux échange de vues entre les deux délégations.

Rapport du Président du Comité douanier

Les discussions au sein du Comité douanier ont en premier lieu porté sur plusieurs propositions faites dernièrement par la Communauté et visant à compléter et à modifier les listes A et B annexées au protocole no 3. Ces propositions font actuellement en Suisse l'objet d'un examen approfondi par les autorités compétentes et les milieux industriels. L'Autriche et la Finlande ont également proposé des amendements à apporter aux listes A et B. Il est très probable que, de son côté, la Suisse présentera prochainement quelques propositions relatives aux modifications desdites listes. La délégation suisse souhaite que ses propositions soient traitées dans les Comités douaniers en même temps que celles proposées soit par la Communauté, soit par l'Autriche et la Finlande. Par ailleurs, toutes ces modifications envisagées devraient faire l'objet d'une seule décision du Comité mixte.

La délégation communautaire a informé la délégation suisse de l'état d'avancement des propositions de la Commission concernant la simplification du système de cumul et de l'introduction des règles alternatives de pourcentage pour les produits des chapitres 84 à 92 de la NCCD. La délégation suisse a rappelé les propositions des pays de l'AELE faites en mars 1975 et a constaté que, jusqu'à ce jour, donc après une attente de plus de six ans, aucune solution n'a encore été apportée à ce problème. Une fois de plus, la Suisse a souligné au sein du CD l'intérêt qu'elle porte aux deux propositions de la Commission et a insisté sur l'urgence de leur réalisation.

La délégation suisse a en outre fait part à la Communauté que la France et la Grèce demandent, lors de l'importation des produits originaires de Suisse, des certificats d'origine nationaux bien que les envois soient accompagnés des certificats de circulation des marchandises EUR 1. Ces derniers contiennent toutes les indications nécessaires au dédouanement dans les pays d'importation. Il est donc incompréhensible que les deux pays exigent deux documents contenant des indications identiques et équivalentes. La délégation suisse a rappelé dans la séance du 27 novembre que les Comités douaniers Communauté-AELE avaient arrêté en mai 1977, dans une déclaration commune, que les certificats de circulation des marchandises EUR 1 doivent être acceptés en lieu et place des certificats d'origine nationaux éventuellement exigibles dans le cadre de mesures de surveillance pour certains produits. Il a été rappelé que les certificats EUR 1 ont, dans ce cas, au moins la même valeur que les certificats d'origine nationaux. La Suisse s'attend à ce que les pays concernés renoncent à l'avenir à exiger des certificats d'origine nationaux dans les cas où les envois sont accompagnés de certificats de circulation des marchandises EUR 1 dûment validés par les autorités douanières des pays d'exportation.

Finalement, le Comité douanier a eu un bref échange de vues sur une éventuelle modification de la note explicative 4 du protocole no 3.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, le chef de la délégation suisse a de nouveau exprimé au Comité mixte Suisse-CEE sa déception de constater qu'aucun élément nouveau ne soit apparu concernant la simplification et l'amélioration des règles d'origine.

13 Protocoles 1 et 2

Le Comité mixte a adopté la décision (texte annexé) modifiant formellement les protocoles 1 et 2 à la suite de la mise en oeuvre des résultats des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT (Tokyo Round) et à la suite du remplacement par la Communauté européenne de l'unité de compte par l'ECU dans les actes communautaires.

2 Comité mixte Suisse-CECA

21 Evolution du marché sidérurgique

Le chef de la délégation de la Communauté a décrit la situation de l'industrie sidérurgique de la CE caractérisée par une baisse persistante de la production d'acier (- 6,5 % pour les huit premiers mois de 1981 par rapport à la même période de l'année dernière) qui s'est ajoutée à celle de 1980, par un faible niveau de la demande et par la continuation de la baisse du volume de l'emploi. Les perspectives de production sont plutôt négatives, mais la situation est inégale selon les produits. L'introduction des quotas obligatoires de production a contribué à rétablir un meilleur équilibre quantitatif et une meilleure adaptation de l'offre à la demande. Dans cette situation et en vue de fournir, au moins partiellement, les moyens de financer la restructuration du secteur, les prix ont été relevés. En ce qui concerne le commerce extérieur, les importations d'acier, après une nouvelle baisse au premier semestre de cette année, devraient progresser pendant le deuxième semestre et enregistrer une augmentation globale pour 1981 de 25 % environ. Les exportations devraient par contre se solder pour 1981 par une baisse. Les difficultés existantes dans ce secteur entre la CECA et les Etats-Unis ajoutées à la forte concurrence et à la situation du marché mondial, auront une influence importante sur

l'évolution des exportations. Les importations de la Communauté en provenance de la Suisse ont diminué pendant le premier semestre 1981 de 7,5 % et les exportations vers la Suisse ont subi une baisse de 34 % pendant la même période.

Le chef de la délégation suisse en brossant un tableau de la sidérurgie suisse a mis en relief la détérioration de la situation, marquée par une baisse de la demande intérieure et extérieure. La production d'acier brut s'est réduite de 10 % dans le courant des dix premiers mois de cette année. Les pertes d'emploi ont été plus nombreuses. Les efforts de rationalisation, effectués sans l'aide publique, se sont poursuivis. L'évolution du commerce extérieur a été peu satisfaisante avec une baisse des exportations (- 5 %). Les effets de la hausse des prix adaptée à l'augmentation communautaire ont été contrariés par la revalorisation du franc suisse. La délégation suisse a souligné la nécessité d'éviter que par des subventions publiques la charge de la restructuration de l'industrie sidérurgique soit reportée sur des pays tiers. L'augmentation des coûts doit être compensée par une hausse des prix et par des mesures de rationalisation.

Les deux délégations se sont félicitées des bonnes relations existantes entre la Suisse et la CE dans ce domaine aussi.

22 Réunion de la Commission mixte permanente de l'accord Suisse-CECA de 1956

La Haute Autorité de la CECA et le Conseil fédéral suisse ont conclu le 7 mai 1956 un accord de consultation qui prévoit, en particulier, l'obligation pour les parties de se consulter. Selon l'article III dudit accord, le Conseil fédéral doit consulter la Commission des CE, qui a succédé à la Haute Autorité de la CECA, avant de prendre des mesures pouvant affecter les échanges traditionnels. Les consultations prévues par cet accord ont lieu dans le cadre d'une Commission mixte permanente. Cette Commission s'est réunie le 1er décembre 1981 à la demande de la Suisse

qui a l'intention d'introduire des mesures de stockage obligatoire de combustibles minéraux solides. A cette occasion, la Commission mixte a arrêté son règlement.

La Commission a pris acte des mesures envisagées par la Suisse et a relevé qu'elles n'ont pas de répercussions négatives sur les échanges traditionnels entre la Suisse et la Communauté.

A la suite de cette consultation, le Comité mixte Suisse-CECA a été informé que la Suisse introduira, à partir du 1er janvier 1982, des stocks obligatoires de combustibles minéraux solides.

Cette procédure était nécessaire car l'accord de libre-échange de 1972 entre la Suisse et les Etats membres de la CECA ne contient pas de dispositions analogues au protocole no 5 de l'accord de libre-échange de 1972 entre la Suisse et la CEE. De ce fait, il a été fait recours pour l'information précitée à l'accord de consultation mentionné plus haut.

* * *

Vu ce qui précède, le Département de l'économie publique a l'honneur de

p r o p o s e r

de prendre connaissance et d'approuver le rapport qui vous est soumis.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexes mentionnées

Pour co-rapport :

DFE (Direction générale des douanes)

Extrait du procès-verbal :

DFAE

DFJP (Office fédéral de la justice, Office fédéral de la police)

DFEP (Secrétariat général, Office fédéral de la défense économique, Office fédéral des affaires économiques extérieures, Bureau de l'intégration)